



PLAN D'ASSAINISSEMENT PAR SOUS-BASSIN HYDROGRAPHIQUE (P.A.S.H.)
Sous-Bassin Hydrographique de la MOSELLE

P.A.S.H. REALISE PAR LES ORGANISMES D'EPURATION AGREES CONCERNES :

aide Association Intercommunale pour le Déménagement et l'Épuration des communes de la Province de Liège

AIVE Association Intercommunale pour la Valorisation de l'Eau en Province de Luxembourg

PASH DRESSE PAR : La Société Publique de Gestion de l'Eau (S.P.G.E.)

Par délégation pour délivrance de copie conforme,

Namur, le 10 NOV. 2005

Le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme

Le Ministre-Président

Benoît LUTGEN **Elio DI RUPO**

Informations gérées par la S.P.G.E. :

REGIMES D'ASSAINISSEMENT

Assainissement collectif, précisé selon les affectations au PDS (*)

de 2.000 EH et plus (Ia) : habit ou éco. communautaire, artisanat, activité indus. ou artisanale

de moins de 2.000 EH (Ib) : habit ou éco. communautaire, artisanat, activité indus. ou artisanale

Assainissement autonome

Assainissement autonome (II) : habit ou éco. communautaire, artisanat, activité indus. ou artisanale

Assainissement autonome communal (Ib) : habit ou éco. communautaire, artisanat, activité indus. ou artisanale

Assainissement transitoire (III) : habit ou éco. communautaire, artisanat, activité indus. ou artisanale

Zone urbanisable au PDS (*) dont l'assainissement est pris en charge dans un autre sous-bassin (*) : PDS : plan de secteur

RESEAU DE COLLECTE ET D'EGOUTTAGE

Cas généraux

Station de pompage

Collecteur sous pression

Collecteur gravitaire

Egout sous pression

Egout gravitaire

Cas particuliers

A diagnostiquer - A rénover

Fossé ou aqueduc transportant des eaux usées

Eau de surface ayant fonction de collecteur

Canalisation spécifique en assainissement autonome

Canalisation d'eau claire existante

Canalisation d'eau claire à réaliser

TRAITEMENT DES EAUX USEES

Station d'épuration

Station publique

Station à statut particulier

AUTRES PROBLEMATIQUES

Déménagement - Exhaure

Station de pompage

Bassin d'orage

Informations externes à la S.P.G.E. :

SOURCE DGRNE

Eaux souterraines

Captage public

Zones de protection de captage artésiennes

Prévention rapprochée (Ia)

Prévention éloignée (Ib)

Surveillance (II)

Eaux de surface

Navigable

1^{ère} catégorie

2^{ème} catégorie

3^{ème} catégorie

non classé

Cours voûté

Zone de baignade

Point ou zone de baignade

Zone amont de baignade (cours d'eau)

Donnée environnementale

Nature 2000

Limite naturelle :

Sous-bassin hydrographique

SOURCE DGATLP

Plan de secteur

Les zones ou atterrissement les différents régimes d'assainissement sont basés de la base de données des plans de secteur.

Les zones destinées à l'urbanisation reprises au PASH n'engagent en rien la responsabilité de la DGATLP.

L'utilisation de nouveaux fonds de plans IGN pour établir des projections pour ces zones destinées à l'urbanisation.

Limite administrative

SOURCE IGN

Fond de plan IGN

40/1 Limite de planche IGN (1/10.000)

Remarque : le document peut contenir des fonds de plan établis à différentes époques et selon différentes techniques.

Autorisation de reproduction : convention TD 0394

Origine des données cartographiques : MRH-GORNE - MRH-DGATLP - IGN

Traitement des données : CECA et DPGE

